



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MARS 2024**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 36

Mis en ligne le : 02/04/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. WAHARTE

Pouvoirs :

Mme CZURKA à M. MONDOLONI
M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ
M. DE SOUZA à M. GARDIOL
Mme CHAUVIN à Mme NERSESSIAN
Mme SAHUN à M. BOCCIA

Absents :

M. BORELLI
M. ALLIOTTE
M. GACHET

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

BILAN D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE -RAPPORT 2022

N° Acte : 1.2

Délibération n°24-88

Vu la Commission, réunie le 21 septembre 2022, qui, après examen du rapport d'Analyse des Offres, a placé la société Vitrolles Dépannage/Manrique, candidat numéro 1,

Vu la délibération n°22-221 du 14 décembre 2023 relative à la délégation de service public par laquelle la Ville de Vitrolles délègue à la Société Vitrolles Dépannage/Manrique la fourrière automobile pour une durée de cinq ans.

Vu la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est tenue le 07 février 2024,

Considérant qu'il convient de présenter le rapport annuel en séance du Conseil Municipal, de le mettre à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance et de communiquer au Préfet les rapports annuels de délégation de service public, conformément aux obligations de la Collectivité.

Considérant le bilan d'activité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 du délégataire « Vitrolles-dépannage/Manrique », relatif à la fourrière automobile comprenant les bilans enlèvements – destructions – remise au domaine et financiers.

1) Destructions Clients : véhicules détruits à la demande des clients

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov	Déc.	Total
2	6	5	1	2	5	2	2	1	0	0	1	27

2) Destructions Mairies : véhicules réputés abandonnés par le propriétaire et détruits à la demande de la collectivité (faible valeur vénale)

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov	Déc.	Total
12	18	16	4	19	8	25	6	13	5	5	4	137

3) Remise aux Domaines : véhicules non réclamés par les propriétaires et cédés au domaine pour vente

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov	Déc.	Total
1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1

4) Bilan Financier

MOIS	PAYEURS	CA HT CLIENTS	CA HT MAIRIE
JANVIER		4566.18/	4970.20
FEVRIER		4585.36	5592.06
MARS		4930.18	4660.05
AVRIL		3548.98	1242.68
MAI		4603.36	5902.73
JUIN		2979.50	2485.36
JUILLET		5189.62	7592.28
AOÛT		5756.86	10388.31
SEPTEMBRE		2435.95	6485.80
OCTOBRE		4592.06	5417.59
NOVEMBRE		3311.27	2174.69
DECEMBRE		3746.83	4349.38
TOTAL		50246.15	61261.13
			111.507.28

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu le bilan d'activité du 21 août 2023,
Entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, vote à l'Unanimité

Prend acte du rapport annuel 2022 concernant la DSP de la Fourrière Automobile.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 02/04/2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE





VITROLLES DEPANNAGE

ZI des Estroublancs
1, rue d'Athènes
13127 - VITROLLES
04 42 79.13.67 04.42.10.44.56

N/Réf :

V/Réf :

Monsieur le Maire
MAIRIE DE VITROLLES
Hôtel de Ville
BP 30102
13127 - VITROLLES

Vitrolles, le 21 août 2023

Objet : Délégation de Service Public de la fourrière automobile de la Commune de VITROLLES 17B001

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022/2023

Conformément à la Délégation de Service Public d'Octobre 2014 renouvelée en Octobre 2017, nous vous faisons parvenir le rapport annuel d'activité de 2022/2023.

Notre partenariat a débuté en Octobre 2014.

Nous travaillons avec les services de la Police Municipale dans les meilleures conditions. Le suivi des dossiers est assuré régulièrement et nous ne rencontrons aucun problème particulier pour l'exécution de notre mission.

Nous mettons à votre disposition deux véhicules : 1 PL RENAULT et 1 PL IVECO équipés de plateau et panier « Jige International», ainsi que de treuil. Ils peuvent enlever 2 voitures chacun. Dûment habilités et contrôlés annuellement (cartes blanches, cartes grises, contrôles techniques..), ils sont suivis par RENAULT TRUCKS et IVECO à Vitrolles. Nous utilisons ponctuellement les moyens de notre partenaire privilégié DEPANNAGE MANRIQUE aux Pennes Mirabeau. Ceci nous permet d'avoir en permanence des véhicules de tous gabarits disponibles pour les interventions. Un second parc est désormais disponible sur la commune des Pennes Mirabeau augmentant la capacité d'accueil.

Concernant le temps moyen d'intervention, il est d'environ 20 minutes en fonction de la situation des véhicules à enlever et des manutentions liées à l'enlèvement (blocage ou absence de roues notamment...). Nos chauffeurs sont joignables 24h24 et 7 jours/7 et disposent de téléphones portables.

Nous confions les : destructions administratives, dépollutions et déconstructions des véhicules à la SOCIETE MANRIQUE (Centre VHU – Les Pennes Mirabeau).

Le broyage est assuré par SRI DADDI (Broyeur agréé - Marignane) et MB RECYCLAGE (Broyeur agréé – Vitrolles)

Email : vitrolle.depannages@orange.fr
Siret 950 427 914 00011
IVA Intracommunautaire FR 85 95042791400011

Concernant les réclamations, elles sont traitées immédiatement par la Direction. Elles sont en général liées à l'injustice de l'enlèvement...

Nous faisons le tour des véhicules avec les propriétaires pour éviter tout litige.

Concernant la facturation « Mairie » nous avons fait le choix de ne facturer que 20 jours de gardiennage quel que soit le nombre de jours de présence (comme prévu dans notre convention).

Pour la période du 01/01/22 au 31/12/2022 nous avons réalisé :

- 385 ENLEVEMENTS
- 254 véhicules ont été restitués
- 001 véhicule remis aux Domaines (Nissan Juke)
- 027 véhicules ont été détruits à la demande de leurs propriétaires (suite restitution)
- 137 véhicules ont été détruits à la demande des autorités

Vous trouverez en Annexe le détail de tous les enlèvements, restitutions, remises aux Domaines, et Destructions.

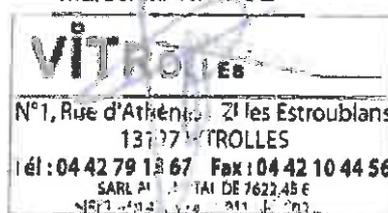
Le chiffre d'affaires généré au 31/12/2022 est de :

- 50 246.15 € TTC pour les particuliers
- Dont 4 900 € de frais de gestion « Mairie » reversé sur Titre de Recette
- 61 261.13 € TTC pour la Mairie

Vous trouverez en Annexe le détail mensuel du CA réalisé.

Nous tenons à votre disposition tout document comptable nécessaire à la DSP

Le Gérant
Marcel MANRIQUE



Concernant la période du 01/01/23 au 31/01/2023

- 033 enlèvements
- 022 véhicules ont été restitués
- 002 véhicules ont été détruits à la demande de leurs propriétaires (suite restitution)
- 012 véhicules ont été détruits à la demande des autorités.

CA généré 4 566.18 € TTC pour les particuliers (380 € de frais de gestion reversés)
4 970.20 € TTC pour la Mairie

**NB : A COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER LA SAS DEPANNAGE REMORQUAGE MANRIQUE DEVIENT
VITROLLES DEPANNAGE FOURRIERES DE VITROLLES.**

Email : vitrollesdepannages@orange.fr

Siret : 950 427 911 40011

IV Intracommunautaire FR 85 9504279140011

MAIRIE DE VITROLLES ENLEVEMENTS DESTRUCTIONS AUJ 31/12/2022

MOIS	ENLEVEMENTS				NON FAKK	EXPERTISES : E.A.A				RESTITUTIONS			
	VL	2R	UTIL	PL		VL	2R	UTIL	PL	VL	2R	UTIL	PL
JANVIER	31		2			1	2			21		1	
FEVRIER	31		7				5			17		3	1
MARS	38		1				1			22			
AVRIL	27		4							26		3	
MAI	43		4				3			26		1	
JUN	25		2				2			19			
JUILLET	47	1	7			1				25		7	
AOÛT	17	1	2		1PL	1	3			14		2	
SEPTEMBRE	22	1				1				11			
OCTOBRE	18		3				2			15		1	
NOVEMBRE	20		2				0			14		2	
DÉCEMBRE	27		2				2			22		1	
TOTAL	346	3	36	0		4	20	3	0	232	0	21	1

TOTAL **385**

TOTAL **201**

TOTAL **254**

MAIRIE DE VITROLLES ENLEVEMENTS DESTRUCTIONS AU 31/12/2022

MOIS	DESTRUCTIONS SUITE RESTIT CLIENTS						DESTRUCTIONS MAIRIES						REMISE AUX DOMAINES					
	VL	2R	UTI	PL	VL	2R	UTI	PL	VL	2R	UTI	PL	VL	2R	UTI	PL		
JANVIER	2				11						1							
FEVRIER	5		1		14					4								
MARS	5				16													
AVRIL	1				4													
MAI	2				16					3								
JUIN	5				6					2								
JUILLET	2				22				1	2								
AOÛT	2				4				1	1								
SEPTEMBRE	1				11				1	1								
OCTOBRE					5													
NOVEMBRE					5													
DÉCEMBRE	1				4					2								
TOTAL	26	0	1	0	118	3	0	0	118	16	3	0	1	0	0	0		

27

137

1

MAIRIE DE VITROLLES CA TTC		
MOIS	CA TTC CLIENTS*	CA TTC MAIRIE**
JANVIER	4 566,18 €	4 970,20 €
FEVRIER	4 585,36 €	5 592,06 €
MARS	4 930,18 €	4 660,05 €
AVRIL	3 548,98 €	1 242,68 €
MAI	4 603,36 €	5 902,73 €
JUIN	2 979,50 €	2 485,36 €
JUILLET	5 189,62 €	7 592,28 €
AOÛT	5 756,86 €	10 388,31 €
SEPTEMBRE	2 435,95 €	6 485,80 €
OCTOBRE	4 592,06 €	5 417,59 €
NOVEMBRE	3 311,27 €	2 174,69 €
DÉCEMBRE	3 746,83 €	4 349,38 €
TOTAL	50 246,15 €	61 261,13 €

DROITS DE GESTION MAIRIE

4 900,00 €

	CLIENTS	MAIRIE
CA 2022	50 246,15 €	61 261,13 €
TOTAL	111 507,28 €	

*CA Particuliers "en temps réel"

**CA MAIRIE en fonction des dates d'entrée

Il est à noter que les véhicules qui ont été enlevés en Décembre seront susceptibles d'être détruits dans le courant du 1er trimestre 2023

MAIRIE DE VITROLLES ENLEVEMENTS DESTRUCTIONS AU 31/01/2023

MOIS	ENLEVEMENTS				TOTAL MOIS	EXPERTISES : E.A.A				RESTITUTIONS			
	VL	2R	UTIL	PL		VL	2R	UTIL	PL	VL	2R	UTIL	PL
JANVIER	31		2			26	1	2		21			
FEVRIER													
MARS													
AVRIL													
MAI													
JUIN													
JUILLET													
AOÛT													
SEPTEMBRE													
OCTOBRE													
NOVEMBRE													
DÉCEMBRE													
TOTAL	31	0	2	0		26	1	2		21	0	1	0

TOTAL	33	29	22
-------	-----------	-----------	-----------

Mairie de Vitrolles Enlèvements Destructiions au 31/01/2023

MOIS	DESTRUCTIIONS SUITE RESTIT CLIENTS					DESTRUCTIIONS MAIRIES					REMISE AUX DOMAINES					
	VL	2R	UTI	PL	VL	2R	UTI	PL	VL	2R	UTI	PL	VL	2R	UTI	PL
JANVIER	2				11		1		1							
FEVRIER																
MARS																
AVRIL																
MAI																
JUIN																
JUILLET																
AOÛT																
SEPTEMBRE																
OCTOBRE																
NOVEMBRE																
DÉCEMBRE																
TOTAL	2	0	0	0	11	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0

2	12	1
----------	-----------	----------

MAIRIE DE VITROLLES CA TTC		
MOIS	CA TTC CLIENTS*	CA TTC MAIRIE**
JANVIER	4 566,18 €	4 970,20 €
FEVRIER		
MARS		
AVRIL		
MAI		
JUIN		
JUILLET		
AOÛT		
SEPTEMBRE		
OCTOBRE		
NOVEMBRE		
DÉCEMBRE		
TOTAL	4 566,18 €	4 970,20 €

DROITS DE GESTION MAIRIE

380,00 €

	CLIENTS	MAIRIE
CA 2023	4 566,18 €	4 970,20 €
TOTAL	9 536,38 €	

*CA Particuliers "en temps réel"

**CA MAIRIE en fonction des dates d'entrée

Il est à noter que les véhicules qui ont été enlevés en Janvier seront susceptibles d'être détruits dans le courant du 1er trimestre 2023

NB A COMPTER DU 1ER FEVRIER 2023 LE GARAGE MANRIQUE DEVIENT TITULAIRE DU MARCHÉ